



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de Mme Monique CAUDAN, Maire.

**Date de convocation** : 6 juillet 2020

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, FOUCHER Aurélie, HELOU Roland, LE BERRE Florence, LE DORZE Théodore, LE GUILLOUX Muriel, LE GOFF Bernard, LE ROUX Maëlla, LOUVEL Christel, PENSEC Ludovic, SIMON Christine.

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

Jean-Claude QUENTEL, ayant donné procuration à Florence LE BERRE ;  
Joël LE TUTOUR, ayant donné procuration à Muriel LE GUILLOUX ;  
Sandra BLAUHELLIG, ayant donné procuration à Dominique DERRIEN ;  
Cathy PRAT, ayant donné procuration à Monique CAUDAN ;  
Lénaïc ROBIN, ayant donné procuration à Bernard LE GOFF.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2020 ;
3. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs ;
4. Avenant à la convention avec le SDEF pour l'enfouissement des réseaux rue du Faouët ;
5. Convention avec le SDEF pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école ;
6. Commission Communale des Impôts Directs ;

Madame le Maire ouvre la séance.

***1. Nomination du secrétaire de séance***

Le Conseil désigne Madame Florence LE BERRE comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

## **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2020**

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 juin 2020.

Monsieur Bernard LE GOFF souhaite préciser, concernant la dénomination de la salle polyvalente (point 11b) que la famille avait été contactée et que la municipalité de l'époque était en attente de la réponse de la famille.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **3. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs**

*(Transmis en Préfecture le 10/07/20 – Affiché en mairie le 10/07/20)*

Madame le Maire rappelle que des élections sénatoriales doivent se dérouler le 27 septembre 2020 pour procéder au renouvellement des mandats des sénateurs arrivant à échéance. 4 sénateurs sont à élire, à ce titre, dans le département du Finistère.

Il convient de désigner, au sein du conseil municipal de la commune, 5 délégués et 3 suppléants, pour faire partie du collège électoral. Cette désignation se fait par un scrutin secret, **sans débat** sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste : les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant. Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.

Les listes peuvent être complètes (nombre de délégués + nombre de suppléants à élire) ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être déposées auprès du maire aux dates et heure fixées pour la séance du conseil municipal et peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur Bernard LE GOFF revient sur la proposition qui est faite de proposer une liste commune et indique qu'il convient de poser quelques questions avant de se présenter. Il s'interroge tout d'abord sur la parité, du fait de la composition du groupe minoritaire, consistant en 3 femmes et 1 homme. Il ajoute que dans l'éventualité d'une liste commune, il conviendrait que les élus du groupe majoritaire déclarent leur inclination politique afin qu'il soit possible de se positionner.

Il ajoute que les élus du groupe majoritaire se présentent comme sans étiquette et que de ce fait il est difficile de faire liste commune, sans savoir et sans connaître les

idée et familles politiques qui seront soutenues en tant que grands électeurs. Il indique que les élus du groupe minoritaire affichent leurs préférences politiques sans ambiguïté et s'affirme de gauche, ajoutant que se positionner sur l'échiquier politique n'est en rien désobligeant vis-à-vis des concitoyens et que c'est selon lui le minimum que doivent les élus à leurs électeurs. Il insiste sur la nécessité de sortir du flou et de l'ambiguïté. Monsieur Bernard LE GOFF insiste, enfin, sur l'importance des élections sénatoriales.

Madame Christel LOUVEL ajoute que parmi les élus de l'ancien mandat, tout le monde savait que la liste était majoritairement à gauche. Elle indique que les citoyens savaient très bien les élus n'allaient pas voter en faveur du Rassemblement National et estime que la population est en droit de savoir quelle tendance politique est représentée.

Monsieur Dominique DERRIEN rappelle que le vote pour les élections sénatoriales se fait à bulletin secret : chaque délégué désigné par le conseil municipal peut donc exprimer sa propre opinion. Madame Muriel LE GUILLOUX insiste sur cette notion de vote à bulletin secret et sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer publiquement le vote qui est effectué.

Madame le Maire constate qu'il n'est pas possible, dans ce cadre, de présenter une liste commune aux deux groupes composant le conseil, et invite donc les conseillers qui le souhaitent à présenter une liste puis constate que deux listes sont déposées :

Liste Monique CAUDAN :

- Monique CAUDAN
- Jean-Claude QUENTEL
- Muriel LE GUILLOUX
- Dominique DERRIEN
- Florence LE BERRE
- Roland HELOU
- Aurélie FOUCHER
- Théodore LE DORZE

Liste Réussir Ensemble à Tréméven

- Bernard LE GOFF
- Christel LOUVEL

Madame le Maire constitue ensuite le bureau de vote et indique qu'elle en sera la présidente. Messieurs Roland HELOU et Théodore LE DORZE, ainsi que Ludovic PENSEC et Anthony DAVID, respectivement les deux conseillers les plus âgés et les plus jeunes, composeront le bureau pour ce vote.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel de chaque conseiller pour les inviter à venir voter. Lorsque tous les conseillers ont pu voter, le bureau procède au dépouillement des bulletins.

Résultats de l'élection :

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<b>0</b>
<b>b.</b> Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<b>19</b>
<b>c.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>1</b>
<b>e.</b> Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<b>18</b>

Le bureau proclame ensuite les résultats :

- Liste Monique CAUDAN : 14 voix
- Liste Réussir Ensemble à Tréméven : 4 voix

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le quotient électoral est déterminé en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Quotient électoral :

- Désignation des délégués titulaires :  $\frac{18}{5} = 3,6$
- Désignation des délégués titulaires :  $\frac{18}{3} = 6$

<b>NOM DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE</b>	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de délégués obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
CAUDAN	14	4	3
LE GOFF	4	1	0

Le bureau proclame donc élus délégués les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Monique CAUDAN
- Jean-Claude QUENTEL
- Muriel LE GUILLOUX
- Dominique DERRIEN
- Bernard LE GOFF

Suppléants :

- Florence LE BERRE

- Roland HELOU
- Aurélie FOUCHER

**Le Conseil Municipal prend acte de cette désignation.**

**4. Avenant à la convention avec le SDEF pour l'enfouissement des réseaux rue du Faouët**

*(visé par la Préfecture le 17/07/20 – Affiché en mairie le 04/08/20)*

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 janvier 2020, le conseil municipal a accepté la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom sur la route du Faouët. La participation de la commune pour le financement de ces travaux était estimée à 49 666,40 €.

Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF). Le SDEF a indiqué à la commune que, du fait d'une modification dans les modalités de gestion des réseaux télécom, le montant global de la participation de la commune allait être revu à la baisse, à hauteur de 41 450,00 €.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TREMEVEN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

Réseaux BT, HTA	112 041,00 € HT
Effacement éclairage public	27 918,00 € HT
Réseaux de télécommunication (génie civil)	31 376,00 € HT
Soit un total de	171 335,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 129 885,00 €

⇒ Financement de la commune :

Réseaux BT, HTA	0,00 €
Effacement éclairage public	17 918,00 €
Réseaux de télécommunication (génie civil)	23 532,00 €
Soit un total de	41 450,00 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 23 532,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom – Route du Faouët ;

**ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 41 450,00 € ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**Vote :**

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

**5. Convention avec le SDEF pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école**

*(visé par la Préfecture le 17/07/20 – Affiché en mairie le 04/08/20)*

Madame le Maire indique qu'il est proposé qu'un audit énergétique de l'école de Tréméven soit réalisé. Cet audit, d'un montant de 2 550,00 € HT, serait financé à hauteur de 90 % par le SDEF, soit un reste à charge de 250 € HT pour la commune.

La réalisation de cet audit énergétique, en plus d'offrir des pistes à la commune pour favoriser les économies d'énergie sur ce bâtiment, permettra de rentrer dans le dispositif du fonds de concours « Economies d'Energies » mis en place par Quimperlé Communauté, visant à financer les travaux liés aux économies d'énergie.

Cet audit permettra donc, pour un coût modique, de bénéficier d'informations intéressantes sur l'école et de bénéficier de subventions, dont le montant est non négligeable (pour information : le montant du fonds de concours « Economies d'Énergie » de Quimperlé Communauté est de 50% du montant des travaux liés aux économies d'énergie). Cet audit pourrait également permettre de faire des demandes de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour d'éventuels travaux qui seraient nécessaires dans l'école.

Monsieur Bernard LE GOFF souhaite rappeler que la commune a réalisé 30 % d'économies d'énergie grâce à l'action des Conseillers en Energie Partagés (CEP). Il ajoute que réaliser un voire des audits sur les bâtiments ne fait pas de discussion et que tout le monde s'accordera à reconnaître le bien-fondé de ces actions.

Monsieur Bernard LE GOFF souhaite savoir qui sera l'élu qui sera délégué au suivi des consommations d'énergie et indique qu'il souhaiterait qu'un adjoint soit délégué au Développement Durable, au suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Quimperlé Communauté ainsi qu'au suivi des consommations d'énergie. Il insiste sur l'importance de ces sujets, pour le moins transversaux, qui doivent être systématiquement pris en compte pour décider et mettre en œuvre les actions communales et indique que les collectivités locales se doivent d'avoir un rôle très important dans tous ces domaines qui vont certainement conditionner l'avenir.

Monsieur Bernard LE GOFF prend l'exemple de la consommation des véhicules et indique que la réduction de la vitesse des véhicules sur la route départementale traversant la commune, par l'instauration de la priorité à droite, au vu du passage de 5000 véhicules par jour, entraînerait forcément des économies de carburant très importantes et invite les conseillers à faire le calcul.

Madame le Maire intervient pour signaler que le point à l'ordre du jour concerne la réalisation d'un audit énergétique de l'école et non la consommation de carburant des véhicules empruntant la route départementale et propose d'écourter les débats pour passer directement au vote.

Mesdames Christel LOUVEL, Christine SIMON et Monsieur Bernard LE GOFF, regrettant qu'il ne soit pas possible de poursuivre le débat, décident de quitter la salle. La séance du conseil municipal se poursuit donc, le quorum étant toujours atteint avec 11 conseillers présents.

Madame Florence LE BERRE indique qu'elle ne comprend pas le rapport entre la délibération dont il est actuellement question et la digression de M. Bernard LE GOFF au sujet de la route départementale.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le projet d'audit énergétique des bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE ;

**APPROUVE** les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 060 euros TTC ;

**AUTORISE** la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

**Vote :**

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

**6. Commission Communale des Impôts Directs**

*(visé par la Préfecture le 17/07/20 – Affiché en mairie le 04/08/20)*

Madame le Maire rappelle que cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, ainsi que du maire (ou d'un adjoint délégué) président de la commission.

La composition de cette commission est arrêtée par la DGFIP, à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal. La liste proposée doit comporter 2 fois plus de noms que de sièges à pourvoir. Soit, dans le cas de Tréméven, 32 noms à proposer.

Les membres de la précédente CCID ainsi que plusieurs citoyens ont été contactés, en vue d'être membres de cette commission. Madame le Maire présente la liste qui a pu être ainsi établie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**PROPOSE** la liste suivante pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>
LE GAC Marie Lise	7 Impasse Serge Gainsbourg
FEVRIER Huguette	6 Impasse du Moulin d'Or
HORELLOU Michèle	7 rue de Lamarre
CUDENNEC Daniel	225 Stang ar Veil – MELLAC
ZAOUTER Josette	14 Lotissement Kerboul



<b>NOM Prénom</b>	<b>Adresse</b>
ROBET Jean-Noël	1bis rue du Fourden
CUDON Françoise	35 rue du Faouët
NICOLAS Philippe	15 Impasse Jacques Brel
CAUDAN Chantal	2 rue Coat Pin
GLOANEC Michelle	6 Village de Lamarre
LAFOSSÉ Annick	11 rue des Hortensias
VIDAL Marie Claude	Rue des bruyères
LE FUR Maïté	9 Impasse Serge Gainsbourg
PERRON Françoise	3 Chemin de Pempic
BACCON Marie Madeleine	Kergroës
DAHRINGER Daniele	Ruerno
CLUGERY Jean Michel	4 rue de Keranguen
PERON Jean-Claude	Pempic
LE DORZÉ Théodore	16 Impasse des Korrigans
HELOU Roland	Controal
PENSEC Ludovic	6 Keranguen
GROGNET Dominique	1 Impasse des Prairies

**Vote :**

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Le conseil est clos à 18h45.

## Emargement des conseillers

CAUDAN Monique	
QUENTEL Jean-Claude	
LE BERRE Florence	
DERRIEN Dominique	
LE GUILLOUX Muriel	
LE TUTOUR Joël	
LE DORZE Théodore	
HELOU Roland	
AUFFRET Annie	
BLAUHELLIG Sandra	
FOUCHER Aurélie	
LE ROUX Maëlla	
DAVID Anthony	
PRAT Cathy	
PENSEC Ludovic	
LE GOFF Bernard	
SIMON Christine	
LOUVEL Christel	
ROBIN Lénaïc	